

Non et c'est pas toi Clara, c'est juste que j'ai du mal à m'engager!

Non, je comprends, moi aussi j'ai préféré une Céatibisa disponible en stock sans apport et surtout sans engagement à partir de 179€ par mois.

Voici une enquête criminelle de 2009,

dans le chère, dans le pléris, un double assassinat assez monstrueux vous verrez puisque les deux victimes qui s'appellent Luc Hamblart et Guy Bordeninves ont été enterrés vivants, pour un motif vous verrez assez futile.

Une histoire que je débriefrai tout à l'heure avec le juge d'instruction qui a dirigé cette enquête, Paul-Edouard Lalois, qui est aujourd'hui vice-procureur de Nevers.

J'ai écrit ce récit avec Thomas Houdoir, la réalisation est de Céline Lebrass.

Le mars dit 10 mars 2009 à 9h30 du matin, une certaine Marie-Laure Bordeninves appelle les gendarmes du chère dans le béry.

C'est-à-dire que voilà, je suis sans nouvelle de mon frère, Guy Bordeninves et de son compagnon qui vit avec lui qui s'appelle Luc Hamblart, A-M-B-L-A-R-D, d'habitude j'ai mon frère tous les jours au téléphone et là ça fait 3 jours et il ne répond pas et son copain non plus quoi.

Bon mais très bien madame, très bien, on va envoyer une patrouille, vous pouvez nous dire où est-ce qu'ils habitent exactement? Ils habitent à Kouis, C-O-U-Y.

Kouis, c'est un petit village de 350 habitants à 35 kilomètres de beau, deux gendarmes arrivent sur place, un petit pavillon, tous les volets sont clos, ils font le tour, à, il y a une porte fenêtre ouverte à l'arrière, alors ils toquent à la vitre, pas de réponse, alors ils vont à l'avant et ils sonnent à la porte, pas de réponse non plus, alors ils rentrent, le chauffage est allumé, donc il y a sans doute quelqu'un, et d'ailleurs dans la cuisine il y a des tartines sur le plan de travail et dans l'évier les bols du petit déjeuner et des verres, dont un verre cassé et à côté une bouteille de whisky vide, à part ça, la maison est en orde.

Je ne pense pas qu'il y a eu de cambriolage hein, t'as vu il y a encore l'écran plat qui est là et puis, et puis il y a des ordinateurs hein.

En revanche dans la chambre, les deux gendarmes remarquent tout de suite des traces de sang sur un oreiller, j'ai pas dit une marque de sang hein, j'ai dit des traces, juste des traces, deux ou trois petites taches, qui peuvent très bien venir d'enseignement de nez ou d'un bouton qui a saigné, mais dans le contexte, disons que c'est inquiétant.

Dans la chambre toujours il y a deux cendriers qui débordent de mégots, l'un est posé sur l'une des tables de nuit et l'autre est posé par terre.

Les gendarmes continuent leur exploration dans le jardin, rien de suspect, il y a une voiture, une Mercedes qui est dans le garage au fond et à ce moment-là arrive justement la soeur qui les a alertées.

« La voiture garée dans le garage moi je trouve que c'est inquiétant parce que c'est pas habituel du tout mon beau frère Luc, il utilise sa voiture dix fois par jour, alors en général il la laisse dans la rue? »

« D'accord mais bon, faut-il pour autant s'inquiéter, Marie leur bord de navre continue de penser que oui, il serait jamais parti s'en donner de nouvelles.

Enfin je suis vraiment proche de mon frère, vous voyez on s'appelle, je sais pas moi, trois ou quatre fois par jour et là pleurent rien depuis trois jours, non je le dis c'est

vraiment inquiétant.

»

« Bon, eh bien rendons-nous à l'évidence, Guy Bordenave, 39 ans et Luc Hamblard son compagnon de 56 ans ont disparu.

»

« Et donc une enquête de voisinage commence, je vous l'ai dit c'est pas grand, oui, 350 habitants, qui a vu Guy et Luc ces derniers jours et quand? Les gendarmes commencent par aller dans le seul commerce du patelin, une épicerie Bartaba.

« Ah j'ai vu Guy Bordenave, oui, oui, oui, je l'ai vu samedi, il est venu comme tous les jours à acheter son pain et puis son paquet de cigarettes, quoi.

»

« Samedi c'était il y a trois jours et le même jour les deux ont déjeuné avec la sœur de Guy, Marie-Laure, celle qui a prévenu les gendarmes.

»

« On a déjeuné avec des amis à eux, dont ils sont assez proches, les Fernandèses, et on s'est quittés vers les quatre heures.

»

Mais le même jour, le samedi, Jean-Claude, un voisin, est passé devant chez eux en fin d'après-midi.

« Je suis passé en camion, il doit être dans les six heures et demie, quoi, et c'était allumé.

»

« Et par la bévitrée, j'ai vu Guy élu dans le canapé et avec eux il y avait deux hommes.

»

« Je les ai vus que de dos.

»

« Il y en a un qui était debout et l'autre qui était assis.

»

Un autre voisin, leur plus proche voisin, raconte que samedi soir, il est sorti et que quand il est rentré vers deux heures du matin, quelque chose l'a intrigué.

« Bon, il faut les roulons.

»

« Il était descendu, mais on voyait de la lumière derrière.

»

« C'était allumé, quoi.

»

« Et j'ai trouvé ça bizarre parce qu'au général, il se couche tôt.

»

« Et il y avait une camionnette qui était garée devant.

»

« Ah, ça, c'est intéressant, monsieur.

»

« Quelle marque, vous en souvenez? »

« Oui, oui, c'était un masseur, un renomasteur blanc.

»

« Et en même temps, depuis quinze jours, il y avait deux ouvriers qui faisaient des travaux chez eux, d'après ce que je sais.

»

« C'était peut-être leur camionnette.

»

« Un ouvrier.

»

« Un ouvrier.

»

« À deux heures du matin, un samedi soir.

»

« Moi.

»

« Bon.

»

« Au cas où les gendarmes vont voir ces ouvriers, ils ne sont pas venus chez Luke et Guy samedi.

»

« On leur fait, par sécurité, un prélèvement ADN.

»

« Voilà.

»

« Ouvrez bien la bouche, là.

»

« Je vais juste frotter ce cotantiche contre l'intérieur de votre joue.

»

« Voilà.

»

« Alors qu'est-ce qu'on sait de ce couple?

»

« Luke en Blair et Guy Bordenard.

»

« Ils vivent ensemble depuis quinze ans.

»

« Ils se sont fait construire récemment cette grande maison de 200 mètres carrés.

»

« Et leur métier est intéressant.

»

« Ils sont organisateurs de spectacles.

»

« Ils ont une boîte qui s'appelle Bourges Gala.

»

« Un peu producteur, un peu agent d'artiste.

»

« Ils montent des spectacles, de musique, de danse, de théâtre.

»

« Et ça marche bien, semble-t-il.

»

« Et d'après ce que disent les gens, Luke était assez fier de sa réussite.

»

« Oh ben, Luke disait toujours qu'il avait un cotant suisse, qui planquait des lingots d'or sous son lit.

»

« Moi, je sais pas trop si c'est vrai.

»

« Les gens disent que Luke parlait tout le temps d'argent.

»

« C'est une piste, ça.

»

« Mais est-ce que c'est vrai qu'ils étaient riches?

»

« Eh ben non.

»

« Aïe regardait de plus près, Luke en Blair, qui était le gérant, a été condamné pour escroquerie, et sa comptable explique le contexte aux gendarmes.

»

« On repart, Luke, c'est pas trop un bon gestionnaire.

»

« C'est plutôt du genre à confondre, chiffre d'affaires et bénéfices, si vous voyez ce que je veux dire.

»

« Je dois vous dire qu'il y a des fois, on peine à payer les factures.

»

« En fouillant dans la comptabilité, les gendarmes en découvrent une bien bonne.

»

« En tant qu'organisateur de spectacles, Luke et Guy employaient ce qu'on appelle des intermittents, c'est-à-dire des gens payés à la journée.

»

« Et je ne sais pas si vous savez, mais pour avoir le droit de toucher des ascédiques les jours où ils ne travaillent pas, les intermittents doivent faire un minimum d'heure.

»

« Eh bien, Luke a pour habitude de faire de faux cachés à des copains intermittents pour qu'ils fassent leurs heures.

»

« C'est tout simplement une escroquerie aux ascédiques.

»

« Alors, Luke Amblard, encore lui, aime flamber au casino.

»

« Ça ouvre des pistes, tout ça.

»

À part ça, il y a un problème avec les téléphones.

Chez Luke et Guy, on a retrouvé deux téléphones, mais ils en avaient quatre, donc deux mobiles ont disparu.

Les gendarmes vérifient.

« Voyons, voyons, ah, ces deux mobiles sont restés inactifs, ils sont éteints depuis samedi.

»

Et leur compte bancaire, alors, ah, intéressant ça, l'une de leurs cartes bleues a été utilisée depuis leur disparition, le dimanche soir, de retrait à Paris, l'un de 400 euros et l'autre de 500, et il y a eu une troisième tentative, mais là, la carte a été avalée.

Malheureusement, les distributeurs utilisés n'ont pas de caméras de surveillance.

Là-dessus, la sœur de Guy Bordenave, encore elle, met les gendarmes sur une piste.

« Il faut que je vous dise quelque chose, lundi soir, mon ex, Claude, enfin mon ex, on continue de se voir en vérité, mais en principe on est séparés.

Bref, lundi soir, Claude, il est passé à la maison, et à un moment, il a fait tomber une carte bleue de sa poche, et bien je suis sûr d'avoir vu que c'était une carte au nom de Bourge Gala.

« Et vous le lui avez fait remarquer?

« Oui, oui, oui, il m'a dit que j'avais mal vu, mais moi je suis sûr que non.

»

Ça, c'est une piste sérieuse, et donc dès le lendemain, le fameux Claude, Claude Juillet, 52 ans, est placé en garde à vue.

« Vous avez fait quoi, M. Juillet, dans la nuit de samedi à dimanche dernier?

« Je suis resté chez moi, je vais regarder un DVD, je vais pas bouger.

« Votre ex compagne, monsieur, affirme qu'elle vous a vu en possession d'une carte bancaire de la société Bourge Gala.

« Mais c'est n'importe quoi, elle a mal vu, c'est tout.

La garde à vue est accompagnée d'une perquisition chez lui.

« Mais toi, monsieur, c'est quoi, tout ça? »

Les gendarmes viennent de tomber sur des fusils de chasse, des révolvers, des pistolets et une arbalète.

« Oh, ça, ça sert rien, c'est une collection, c'est de la déco quoi, je m'en sers jamais moi de ces armes.

« C'est peut-être la vérité ou pas, parce que figurez-vous que dans sa cour, égarer un renault-master blanc.

« Et par ailleurs, l'oiseau a un petit pédigrée, comme on dit, ou fichier.

Il a fait de la tole, huit ans pour braquage.

C'était il y a longtemps, c'était il y a trente ans, mais il est pas net, ce cloth juillet.

Qu'est-ce que vous en pensez?

« Mais, comme beaucoup d'anciens tolards, c'est un dur à cuire, et donc les gendarmes comprennent qu'ils ne pourront rien en tirer de plus maintenant.

« Inutile de cramer du temps de garde à vue pour rien, ils le laissent rentrer chez lui sans le perdre de vue, ça va de soi.

« Cinq jours après la disparition du couple, la mairie de Bouloré, à cinquante kilomètres de couilles, alerte les gendarmes.

« Dites-moi, on a retrouvé le permis de conduire de guibords de naves dans le village, on a pu reconstituer le puzzle et voilà, on voulait vous prévenir quoi.

« Ça sent pas bon ça, à ce moment-là le procureur se dit c'est du sérieux, au minimum ils ont été enlevés, ils sont séquestrés quelque part, au minimum, et donc ils confinent l'enquête à la section de recherche de l'agendarmerie de Bourges.

« En garde à vue, Claude Juier a dit que le week-end dernier, le week-end de la disparition des deux, il avait la garde de sa fille, vérifions auprès de la petite.

« Oui, j'étais chez mon père ce week-end, vous êtes arrivé quand?

« Ça me dit matin, et quand je lui arriverais, il y avait un copain à lui, et tu sais comment il s'appelle ce copain? « Oui, il s'appelle Christophe, c'est précieux tout ça et c'est pas fini.

« Et dis-moi, il est resté tout le week-end ce Christophe? « J'en sais rien parce que j'ai pas dormi chez papa, ça me dit soir, il m'a amené chez Marie-Laure, son ex, et il est revenu me chercher que dimanche matin.

« Passionnant tout ça, il avait bien la garde de sa fille, mais le soir de la disparition, il s'en est débarrassé, et vous noterez que Claude Juier a omis de raconter cet épisode aux gendarmes, et d'ailleurs Marie-Laure son ex aussi.

« Alors le Christophe, en question, il est vite identifié, c'est Christophe rayé, 36 ans, il habite dans l'Hélène, pas loin de Bayonne, à Saint-Vincent de Tiros.

« La gamine a dit autre chose aux gendarmes, elle a dit qu'à la fin du week-end, le copain Christophe a accompagné son père à Paris, or c'est à Paris qu'ont été fait les fameux retraits bancaires, post-hérieres, à la disparition de Luke et Qui.

« Les taux se resserrent, M. Juier, les taux se resserrent.

« Évidemment, les gendarmes foncent dans les Landes, et ils interpellent Christophe rayé.

Au début, il dit qu'il n'était pas chez Claude Juier le week-end dernier.

« Et puis, je veux bien reconnaître que j'y étais.

« Et qu'est-ce que vous avez fait? « « Bah, on a bu des bières, quoi, on bien de bière.

« Bah, au moins six, j'étais complètement bourré, et après, on a regardé des DVD.

« Rien de plus à en tirer, il est remis en liberté, mais avant, prélèvement ADN, on lui passe le coton-tige magique sur la joue.

« Et au revoir, M. Juier.

»

Une semaine après la disparition de Guy Bordonavel et Luc Hamblar, deux habitants de Charentonnais,

qui est un village à 5 km de Cuit, découvrent chacun une thé d'oreiller en sanglantée.

Le premier Lidiot la passe à la Javel, mais le second, qui a dû regarder les experts

à la télé, veille au contraire à ne pas la manipuler.

Le même jour, toujours à Charentonnais, les gendarmes ramassent un sac plastique dans un fossé qui contient un pot d'iaourte, vide, une petite cuillère, des feuilles de saupalin usagée, un cendrier en métal gris, et des mégots de cigarette, tout ça est montré à la femme de ménage, du couple.

« Oh, belle sang, le cendrier et la cuillère, je les reconnais, c'est à eux.

Si le cendrier est à eux, alors la thé d'oreiller aussi.

Et s'il y a du sang sur la thé d'oreiller, c'est que, sans doute, ils sont morts.

»

Et ça se confirme, quand les tites passent la maison de Guy et Luc au Bluestar, le produit révèle deux mards de sang, une dans le séjour près de la cheminée et l'autre en bas de l'escalier.

« On les a tués là, c'est certain.

»

50 gendarmes, avec des chiens et des hélicoptères et des plongeurs, ratissent les environs. En vain.

Là-dessus, le gérant d'une station de lavage, contacte les gendarmes.

« Bah, c'était le 8 mars, il y avait deux gars là, il y en a un qui nettoyait à fond sa camionnette, une Renault-Master blanc, mais à fond, hein, dedans ou dehors.

»

Et puis l'autre, il était à côté, iroupillé, et y pionssait sur un tas de bois, et il avait l'air complètement sonne.

« Vous n'auriez pas relevé le numéro du matriculation, par hasard?

»

« Si, si justement.

»

Bingo.

C'est la camionnette de Claude Juillet.

Les gendarmes entrent un album de 50 photos au témoin, ils désignent tout de suite Claude Juillet et Christophe Rayet.

« Les taux se resserrent, les gars, les taux se resserrent, méfiez-vous, vous venez d'être placés sur Écoute.

»

Le 31 mars, c'est-à-dire trois semaines après la disparition de Luke et Guy, les analyses génétiques tombent.

Petit un, on a retrouvé l'ADN de Juillet et Rayet dans la maison des disparus.

Petit deux, chez Claude Juillet, sur un cerflexe au fond d'une poubelle, on a identifié l'ADN des disparus.

Petit trois, sur les objets retrouvés dans le sac plastique, la cuillère, le cendrier et le saupalin, on trouve les ADN mélangés, des suspects et des disparus.

Enfin, petit quatre sur la tée d'oreillerie en sanglantée.

C'est l'ADN de Luke en blaire.

La cause est entendue, n'est-ce pas?

Le juge d'instruction ordonne aux gendarmes de placer en garde à vue Claude Juillet,

Christophe Rayet et Marie-Laure Bordenave, la sœur de Guy Bordenave, la plus ou moins compagne de Juillet, parce qu'elle n'est pas nette non plus, elle a caché des choses aux gendarmes depuis le début.

Mais bon, je vous le dis tout de suite, elle ne sera pas inquiétée, alors ne perdons pas de temps avec elle, concentrons-nous sur nos deux bonhommes.

Claude Juillet, je vous l'ai dit, c'est un coriasse.

Il va bien reconnaître que oui, il a passé le week-end avec son copain Christophe, que oui, il a lavé sa camionnette le dimanche matin, mais alors, il n'est pour rien dans la disparition d'en blaire et Bordenave.

Christophe Rayet, en revanche, c'est le maillon faible.

Il est interrogé chez lui à Saint Vincent de Tiros près de Bayonne.

Au début, il se lance dans un improbable mensonge.

Il a vu un homme et des Claude Juillet à charger des pèles et des fusils dans la camionnette.

Un homme.

Et puis assez vite.

Bon, je... je veux bien reconnaître que cet homme, c'était moi.

Bien! Bon début poursuivi, M. Rayet.

On est allés à coucher.

Lui, qu'en blaire et qu'il Bordenave, Claude, il m'a dit qu'il lui devait de l'argent.

Il voulait alors mettre un coup de pression, quoi.

Et puis voilà, ça a dégénéré.

Claude, il est allé au camion, il est revenu avec un fusil, il a balancé un coup de crosse en en blaire à l'arcade sourcillère et il pissait le sang.

Puis après, ben, on les a attachés avec du serf flex.

Bon, après, moi, je me suis endormi.

Et Claude, que je m'endorme, ça, ça l'a mis en royaille.

Après, il les a fait monter dans le camion.

On a roulé vers la Loire et je ne sais pas vers six heures du matin, il vient encore nuit en tout cas.

On est arrivés dans une ville avec un grand parking, je me souviens, il y avait un pont aussi en pierre.

Et Claude, il m'a déposé l'arrêt et il est reparti tout seul avec les deux autres.

Après, ce qui s'est passé, je ne sais pas, je n'étais pas.

Et vous, vous êtes rentrés comment?

Mais Claude, il est venu me rechercher une heure après.

Il m'a dit qu'il les avait abandonnés dans un bois et que les deux autres avaient promis de ne pas nous dénoncer.

Moi, à vérifier tout ça, ils se donnent une borole, mais le village dont ils parlent avec le pont de pierre, ça pourrait être la charité sur Loire, les corsons peut-être dans ce coin-là.

Réinterrogé dans la foulée, Claude Juillet ne confirme rien, il maintient qu'il est blanc comme neige.

C'est un coriasse, je vous l'ai dit, quoi qu'il en soit, les deux hommes sont mis en examen pour enlèvement et séquestration suivie de mort, et ce soir ils vont dormir



à la maison d'arrêt de Bourges.

Mais dans cette affaire, le juge va bénéficier d'un petit coup de pouce, car en prison, Christophe Rayet commet l'imprudance de raconter ce qui s'est vraiment passé au détenu avec lequel il partage sa cellule, le naïf, et l'autre, pour se faire bien voir sans doute, balance tout par l'être au procureur.

Il m'a dit que Luc Hamblin et Guy Bordenave avaient été tués à coup de fusil, et l'écor enterré sur les berges de Loire, pas loin d'un supermarché au champ, avec leur téléphone portable.

Du coup, le juge fait revenir, juillet, dans son bureau, et il lui lit la lettre.

Alors au début, vous connaissez juillet, ça ne déclenche rien, et puis le juge à ses psychologues trouve une porte d'entrée.

« Dites-moi, monsieur Juillet, qui sont pour vous Luc Hamblin et Guy Bordenave?

— Ah, mais c'était mon beau frère, son ami, quoi.

Pourquoi est-ce que vous parlez d'eux au passé? — Eh ben, parce qu'ils sont morts.

— Et là, Juillet déballe tout.

— On les a enterrés près de la Loire, on les a enterrés vivants, je précise.

— Vivants, t'es-t-il? — Ouais, vivants.

C'est pas vrai qu'on les a tués à coup de fusil, mais quand vous dites « on », c'est qui? — Ben, Christophe Rayet et moi, quoi.

Et il était là, hein, d'un bout à l'autre.

Et le 4 juin, c'est-à-dire trois mois après la disparition du couple, Claude Juillet accepte d'amener les gendarmes sur place.

— C'est là! — Et un chien renifleur de cadavres confirme.

Alors on creuse, et assez vite les cadavres apparaissent.

Et l'image est stupéfiante, les deux hommes sont assis face à face, ils sont baillonnés et ils ont les mains attachées à l'avant du corps.

S'ils les ont vraiment enterrés vivants, Luc et Guy ont dû voir tomber chaque pèleté de terre jusqu'à étouffé.

Et l'autopsie confirme, il n'y a pas de balle dans le corps, et dans leur poumon il y a du sable.

Alors il n'est pas exclu que Luc Hamblart, qui était obèse et diabétique, soit mort d'un art et cardiaque avant l'épolté de terre.

Mais Guy Bordenave, Guy Bordenave, c'est sûr, il a été enterré vivant.

Et le pire, c'est que cette fosse très profonde, dans laquelle on a retrouvé les deux cadavres assis.

L'autre juillet avoue qu'il l'a creusé cinq jours avant.

C'était prémédité, c'est un double assassinat.

Et le mobile alors? Parce qu'il faut une putain de rage pour enterrer deux hommes vivants comme ça, baillonnés, les mains attachées.

Juillet dit que c'est passionnel.

J'étais très malheureux quoi, dans Marie-Laure, Marie-Laure, Bordenave, m'a quitté.

Et c'est de leur faute quoi, c'est eux qui l'ont remonté contre moi.

Tout ça pour ça, les experts psychiatres diront que Juillet est faniteux, avec des tendances

paranoïques et qu'il est psychiquement rigide.

Alors est-ce qu'il y a un traumatisme qui pourrait expliquer ça?

Eh ben non, une enfance à priori heureuse et banale, on ne comprend pas bien déjà pourquoi à 22 ans, il s'est lancé dans des braquages.

Et quand il est sorti de prison, il a rencontré une femme, ils ont eu une petite fille, elle l'a quitté, il aurait voulu garder la petite fille, il n'a pas obtenu la garde.

Et c'est là qu'il est tombé sur Luc Hamblar, qui brave homme, lui a proposé de travailler pour Bourges-Gala, et c'est là qu'il a rencontré Marie-Laure, la sœur de Guy Bordenave, jusqu'à ce que la relation se dégrade, s'en seront totalement.

Et Christophe Rayet alors, qu'est-ce qu'il vient faire dans cette galère?

Lui, lui il a eu vraiment une enfance fracassée, il a été abandonné par ses parents à l'âge de cinq ans, placé à la dace, il est dépressif depuis toujours, alcoolique, et lui aussi sa femme était sur le point de le quitter.

Christophe Rayet c'est un faible, l'autre est pour lui une sorte de père, un mentor, et jusqu'au bout de l'instruction, il dira qu'il n'était pas là, au moment où Luc et Guy ont été enterrés vivants.

En avril 2010, un an après le crime, le juge organise une reconstitution sur place en présence des deux hommes, les gendarmes sont venus avec deux mannequins, ils creusent un trou et Claude Juillet donne tous les détails.

Alors monsieur Juillet, bon expliquez-moi, qui a rebouché le trou? Mais c'est pas moi, c'est Christophe Rayet qui a bouché le trou, et vous monsieur Rayet, vous en dites quoi? Imon? Imon j'étais pas là moi!

Le procès s'ouvre devant la cour d'assises du chair à Bourges en septembre 2011, c'est un procès assez suivi parce que derrière, il y a la suspicion d'un crime homophobe, ça c'est le travers de l'époque, quand on tue des homosexuels c'est forcément homophobe, et quand on tue des hétérophobes, c'est hétérophobe, fadasse tout ça, ce crime n'est pas homophobe, le mobile, Claude Juillet l'explique très bien quand il est interrogé.

Je l'ai tué parce qu'il prenait trop de place dans la vie de Marie-Laure, et moi Marie-Laure, je l'aimais.

Et là il se tourne vers Marie-Laure, il nous embêtait à Marie-Laure, et toi tu ne voulais pas choisir, mais si, je t'avais choisi, toi, Claude, toi!

Et là, Claude Juillet laisse entrevoir un peu d'émotion, pour la première fois, il apparaît moins froid, mais sa froideur reprend toute sa place quand le président l'interroge.

Vous pensiez à quoi, M. Juillet, au moment où vous, vous recouvrez ses corps?

Je pensais à rien, ils ont souffert, selon vous, je ne sais pas, je ne le sais pas regarder.

Quant à Christophe Rayet, il explique que lui, aurait préféré qu'on les tue par balle.

Mais Claudie, il n'a pas voulu, il disait que ça ferait trop de bruit.

Après quatre jours d'audience, l'avocat général réclame la réclusion criminelle à perpétuité, a sorti de 22 ans de sûreté pour Juillet, et 30 ans de réclusion criminelle contre Christophe Rayet.

Mais à la fin, les jurés les mettent à égalité.

Ils les condamnent tous les deux, à 30 ans de réclusion criminelle, et aucun d'eux ne fait appel.

Et pour débriffer cette histoire, j'ai la chance d'avoir avec moi Paul-Edouard Lallois,

vous étiez, à l'époque, le juge d'instruction qui a dirigé toute cette enquête, alors c'est très intéressant, ce verdict qu'il aimait à égalité.

Est-ce que ça colle avec l'idée que vous vous êtes faite du dossier?

Non, ça ne colle pas, c'est un verdict à mon sens surprenant, alors qu'à motiver à l'époque, dans le sens, on n'a pas d'explication qui est fournie par la Cour d'Assis sur ce qui va conduire à ne pas faire cette distinction, alors que le sentiment que j'ai eu tout au long des investigations et à l'issue de l'instruction, c'est qu'il y avait véritablement de rôle totalement distinct, avec un rôle prépondérant de Claude Juillet qui était en quelque sorte le cerveau, qui avait effectivement prémédité toute cette action et qui a besoin de quelqu'un pour l'accompagner dans ce qui va effectivement être plusieurs jours assez macabres, puisqu'il se passe effectivement plusieurs jours entre le moment du repérage, le moment où la fosse est creusée et le moment où il passe à l'acte pour mettre fin au jour des victimes.

Et cette personne, c'est Christophe Freyer, qu'il connaît depuis un bon paquet d'années et qu'il connaît la personnalité, qu'elle a effectivement de beaucoup plus faible psychologiquement et sur lequel il a un ressort, le ressort de l'argent, ou trop le ressort affectif, donc qu'il sait servir pour suffisamment le manipuler, faire en sorte qu'il soit à ses côtés le jusqu'au bout.

Donc moi, mon sentiment effectivement, c'est qu'il y a eu deux rôles totalement distincts, les deux participent, en tout cas c'est la conviction que j'ai à la fin de l'instruction après avoir fait de multiples vérifications face aux dénégations de Christophe Freyer.

Il y a bien deux rôles distincts, ils participent actuellement.

C'est un rayet à l'autre du trou, hein?

Voilà, rayet étant quelque sorte au bord du trou, au sens propre comme au sens supérieur.

Il y est, quoi qu'il n'ait jamais voulu l'avouer, d'ailleurs c'est peut-être ça qu'il paye à la fin, c'est de ne pas avoir dit la vérité, c'est-à-dire j'y étais.

C'est peut-être ça, c'est peut-être effectivement le comportement de quelqu'un qui va rester muré dans ces dénégations pour ne pas peut-être s'avouer à lui-même l'horreur de l'action qu'il décide de suivre, qu'il n'a pas, comme on dit, imaginé au départ, mais qu'il a décidé de suivre, alors qu'à l'inverse, un Claude Juillet qui a eu ce dessin-là depuis le départ, on aurait pu imaginer effectivement, notamment compte tenu de ses antécédents judiciaires, que la Cour d'Assis soit enclin à suivre Eric Hitch, en de l'avocat général, en faisant effectivement une distinction entre les deux.

C'est une de vos premières enquêtes, non, de juger institution?

Oui, oui, je prends mes fonctions à la sortie des nationales magistratures en 2009, et donc effectivement c'est ma première grosse enquête criminelle.

C'est lourd quand on est jeune?

C'est lourd, on peut dire que c'est lourd, c'est lourd avec la crainte permanente, mais qui doit nous habiter tout au long de la carrière, mais je pense peut-être encore plus quand on démarre dans ces fonctions-là de se tromper, la peur de se tromper avec les conséquences que cela va avoir, et je pense que c'est cette crainte-là qui fait qu'on est parti au final pour deux ans d'instruction, alors que ramener à l'échelle aux six premiers mois, il se passe énormément de choses, des choses évoluent beaucoup sur les six premiers mois de l'instruction, et pour autant je pense que je vais occuper facilement 12 ou

15 mois à vérifier encore et toujours les explications de Christophe Rye, parce que lorsque vous l'avez face à vous, Christophe Rye, il est quasiment confondant de, j'allais dire, donner de thé en apparence, c'est quelqu'un qui pleure, c'est quelqu'un qui manifeste beaucoup d'émotion, et c'est quelqu'un qui est prolixe, qui apporte des explications, qui parle, qui parle énormément, qui écrit énormément, qui va être capable de faire des schémas pour essayer de prouver sa bonne foi, et c'est effectivement toutes ces interrogations que je vais avoir face à cet individu qui me paraît, voilà, quel est l'intérêt qu'il aurait à partir du moment où il sait qu'il est impliqué à mentir, si ce n'est effectivement ne pas vouloir savouer à lui-même, c'est-à-dire l'importance du rôle qu'il a eu, peut-être que s'il avait été honnête jusqu'au bout, le verdict de la Cour d'Assise aurait été différent le concernant, moi je suis resté sur le constat qu'il n'avait pas fait appel et donc l'absence d'appel en quelque sorte signifiait un aveu de culpabilité à la fin. Monsieur Lalois, vous êtes donc présent au moment de la découverte des corps ligotés et bien yonnais assis comme ça, face à face, vous avez peu d'expérience à ce moment-là, c'est une scène qui vous a marquée je suppose.

C'est une scène assez froidable, assez froidable, dans le sens où on ne s'attend pas à découvrir ce que l'on découvre, lorsqu'on comprend qu'effectivement il y a bien des corps à l'endroit indiqué par Claude Juillet, on ne s'attend pas effectivement à quasiment une mise en scène, le mot est peut-être un peu fort, mais effectivement on a deux corps qui sont une fausse déjà avec des dimensions très importantes, le trou est très profond pour qu'il soit assis.

Oui, le trou est très profond puisqu'il fait plus d'un mètre de profondeur, on est sur des dimensions de 2 mètres 30 par un mètre dix de large, donc on en déduit que nécessairement il a fallu du temps pour le creuser et donc on en revient à cette notion de préméditation effectivement le trou avait, c'était difficilement concevable qu'il ait pu être creusé le soir même en la présence des victimes et ensuite effectivement l'action qui consiste à les faire descendre dans le trou, à les faire positionner assis, face à face, dont on comprend à ce moment-là quand on découvre le positionnement des corps, on comprend qu'ils se sont tous les deux vus mourir.

Pourquoi d'ailleurs cette mise en scène?

Est-ce que c'est à l'endroit où il n'y aura pas véritablement d'explication, alors aucune explication de Christophe Reyner qui jusqu'au bout va bien avoir été présente en ce moment-là, et donc pour lui, il n'y a pas véritablement d'explication, on est à chaque fois sur des explications très terre à terre, très matérielles, on creuse le trou effectivement pour des dimensions importantes pour qu'il puisse descendre dedans, se poser évidemment la question de savoir si les victimes avaient pu réagir lorsque ils les font descendre dans le trou, et la reconstitution va me permettre de constater qu'une fois qu'on est assis dans le trou, c'est qu'à moins d'avoir une forme physique vraiment éclatante, c'est très très très difficile de se relever, une fois qu'on est assis dans cette position, c'est très difficile de se relever.

Très intéressant, il insiste, si j'ai bien compris devant vous, pour dire qu'ils ont été enterrés vivants, est-ce que lui, il pense à ce moment-là que c'est une circonstance atténuante, c'est-à-dire que je ne les ai pas tués puisqu'ils étaient vivants?

Je ne sais pas, est-ce que c'était le manque de courage de mettre fin à leur jour avec

le fusil avec lequel ils étaient venus, est-ce que c'était une question simplement de facilité ou est-ce que véritablement c'était une volonté d'aller un petit peu plus loin dans l'horreur qui aurait été émuée par le sentiment de haine qu'il avait à ce moment-là, c'est très difficile à imaginer, lui-même n'a importe aucune explication à ce sujet.

Vous n'avez pas retenu d'ailleurs à ce sujet la barbarie, parce que pour le coup c'est ce qu'on appelle un acte de barbarie que d'enterrer des gens vivants?

Alors sur l'analyse de la scène en elle-même, on pourrait le considérer, ensuite en jurisprudence, les actes de torturer de barbarie répondent à des éléments factuels qui sont un petit peu plus détaillés que cela, on est restés, on aurait pu également finalement basculer sur une qualification également d'assassinat pour l'un et de complicité d'assassinat pour l'autre, on est restés jusqu'au bout sur cette qualification d'enlèvement séquestration suivie de la mort, juridiquement parlant, cela les faisait en courir la même peine, ça ne change rien en termes de conséquences, et matériellement parlant, vraiment si on reprend la chronologie des événements, c'est véritablement comme ça que les choses se sont passées, c'est-à-dire d'abord une séquestration puisqu'on a bien deux temps, d'abord le temps de la séquestration au domicile et puis le second temps qui consiste à les tuer et à les faire disparaître, mais effectivement dans des circonstances particulièrement horribles.

Alors il y a un autre caractère aggravant que vous auriez pu retenir, c'était l'homophobie, vous ne l'avez pas fait, semble-t-il, ça n'a pas fait débat?

Non, ça n'a pas fait débat, ça n'a pas fait débat, hormis la circonstance qu'effectivement les victimes étaient un couple d'hommes, ça n'a pas fait débat dans le sens où à aucun moment.

Ni les éléments qui vont d'abord s'interroger sur les raisons de leur disparition, ni ensuite les explications qui sont apportées par Christophe Rayet et Claude Juillet ne vont nous conduire à aller sous cet angle-là, on comprend bien que dès le départ Claude Juillet connaissait particulièrement bien les victimes et comme lui le dit très rapidement à partir du moment où il choisit d'avouer, il ne changera pas d'explication sur son mobile, on est sur le mobile passionnel.

Moi c'est en quelque sorte comme ça que je le qualifiais à la fin de l'instruction, on est sur un mobile passionnel, le couple emblaïre Bordenav était un obstacle à sa relation avec Marie-Laure Bordenav et comme il le dit lui-même lors d'un de ces interrogatoires devant moi, en supprimant la cause, je supprimais des conséquences.

Christophe Rayet lui on est sur un mobile purement financier à mon sens et c'est ce qu'il conduit sans doute à accepter de suivre.

Il y a quelque chose qui reste un peu en l'air je trouve, dans mon récit en tout cas, c'est le rôle de Marie-Laure Bordenav parce qu'à un moment donné on voit bien qu'elle dit des choses, c'est comme à Melchie les balances, mais elle ne dit pas tout, elle ne dit pas par exemple tout de suite au gendarme qu'elle avait la garde de la gamine le soir de la disparition.

Elle ne le dit pas tout de suite, est-ce qu'elle n'imagine pas un instant à ce moment-là que Claude Vuit puisse être impliqué? C'est en tout cas l'une des hypothèses que j'ai met à la fin au tout début d'une enquête de cette nature, toutes les portes, absolument toutes les portes sont ouvertes et il faut les refermer après les autres, c'est pour

ça qu'effectivement Marie-Laure Bordenav en début de procédure va être placée en garde à vue parce qu'on se pose des questions, elle ne dit pas tout.

Le sentiment que j'ai, Marie-Laure Bordenav, c'est la dernière personne que j'entends à la fin de l'instruction, on est vraiment quelques mois avant la clôture de la procédure. Véritablement je pense qu'elle ne prend conscience que très tardivement de ce qu'est presque d'un sentiment de culpabilité concernant, c'est-à-dire le lien qu'elle avait avec Claude Vuit, elle comprend que c'est ce lien-là et la personnalité de Claude Vuit qui est à l'origine de tout cela et qui va donner un angle d'ailleurs intéressant au procès d'Assy puisque c'est tout cet aspect-là qui va être notamment travaillé lors de l'audience pour essayer de comprendre ce qui a pu conduire Claude Vuit par rapport à cette relation qu'il avait avec Marie-Laure Bordenav à gire de la sorte.

Je vous remercie infiniment Monsieur Lalois, aujourd'hui se procureur de la République à Nevers, à l'époque juge d'instruction à Bourges, d'avoir accepté de revenir sur cette enquête tant d'années après.